

# NORMES DE RECEPTION

## Sites de la SODIS



Ce document précise les conditions de réception dans les entrepôts de la SODIS.

Le non-respect de ces normes de réception entraînera, selon la gravité de l'anomalie:

- soit un refus de déchargement (notamment en cas de risque pour la sécurité des biens et des personnes, ou de non-respect des consignes de sécurité).
- soit une prestation de remise en conformité, facturée selon la grille tarifaire en vigueur.
- soit un allongement des délais de traitement.

# Sommaire

1 - Prise de rendez-vous pour livraison	Page 3-5
2 - Livraison à la Sodis	Page 6-7
3 - Documents de livraison	Page 8
4 - Palettisation	Page 9
5 - Palette multi-titres	Page 10
6 - Conditionnement des paquets	Page 11-12
7 - Articles	Page 13-14
8 - Cas particulier : Article en LOT	Page 15
9 - Cas particulier : Article hors gabarit	Page 16
ANNEXE 1 : Protocoles de sécurité sur sites	Page 17-20
ANNEXE 2 : Exemple de bon de livraison	Page 21
ANNEXE 3 : Exemple de fiches palette	Page 22
ANNEXE 4 : Exemples de non-conformités	Page 23-24

# 1. Prise de rendez-vous pour livraison

La prise d'un rendez-vous (jour et heure) pour livraison est obligatoire.

Elle doit intervenir dès que possible et **au plus tard 48 heures** (jour ouvré) avant la date de livraison (sous réserve des disponibilités au moment de la prise de RDV).

## COMMENT ?

- **Par internet**, via le site web de prise de rendez-vous Sodis : <http://rendezvous.sodis.fr/sodis>  
Les disponibilités de RDV sont visibles en temps réel et la confirmation du RDV est immédiate.  
Si vous ne disposez pas encore d'un compte, merci d'en faire la demande auprès du service réception Sodis ([rdvreception@sodis.fr](mailto:rdvreception@sodis.fr)), qui vous communiquera vos identifiants.
- **Par mail** (en français et/ou anglais) à l'adresse : [rdvreception@sodis.fr](mailto:rdvreception@sodis.fr)  
Réponse le jour même pour toute demande arrivant avant 12h00 ( et réponse le lendemain matin pour toute demande reçue après 12h00).
- **Par téléphone** : au **01.60.07.97.43** (+33.1.60.07.97.43)  
En cas d'absence, merci de laisser un message sur le répondeur avec vos coordonnées et votre demande de RDV afin que la Sodis vous recontacte.

## Informations à transmettre lors de la prise de rendez-vous :

- Bon de livraison aux normes
- Ou l'ensemble des informations suivantes:
  - ✓ Nom de l'éditeur
  - ✓ Nom de l'imprimeur
  - ✓ Nom du transporteur
  - ✓ Jour de livraison souhaité et créneau horaire souhaité (+ ou - 2h).
  - ✓ Nombre de palettes
  - ✓ Nature des flux (nouveau-édition et/ou réassort)
  - ✓ Type de remorque (semi-remorque ou container)
  - ✓ Site de livraison

# 1. Prise de rendez-vous pour livraison

## Sites de réception :

A partir du 02/01/2024, les livraisons s'effectueront sur 2 sites en fonction de la nature des articles :

- **Site de Crégy-Lès-Meaux:**
  - Livraison des articles traités à l'office  
(sauf articles hors gabarit\* et sauf articles de la diffusion Lextenso)
- **Site de Lagny sur Marne:**
  - Livraison des articles en réimpression
  - Livraison des articles hors gabarit
  - Livraison des articles de la diffusion Lextenso



**NOUVEAU EN 2024**

En cas de livraison successive sur les 2 sites par le même transporteur, 2 rendez-vous de livraison doivent être pris (= 1 RDV de livraison pour chaque site).

## Code du rendez-vous :

- La Sodis indique un code rendez-vous qu'il faudra obligatoirement communiquer lors de la livraison.

\* Cf. définition article hors gabarit page 16

# 1. Prise de rendez-vous pour livraison

## Cas particuliers:

- Pour les **livraisons de 66 palettes ou plus** : contacter le service réception (par mail ou par téléphone) et fournir un calendrier prévisionnel des livraisons au moins 1 semaine à l'avance.
- Pour les **livraisons en container maritime**: les procédures de sécurité sanitaire nécessitent un temps d'aération du container (1 heure) avant de pouvoir décharger les marchandises. Le camion devra donc se présenter 1 heure avant l'heure de son rendez-vous.
- Pour les **livraisons MULTI-TITRES pour office** (=plusieurs titres différents sur une même palette): les délais d'entrée en stock sont allongés. Merci donc de livrer au plus tard 24 heures avant la date limite de réception pour l'office.

## 2. Livraison à la Sodis

A partir de janvier 2024 : 2 sites de réception en fonction de la nature des articles

Site de réception	Adresse	Horaires de déchargement	Nature des articles
<b>Site SODIS LAGNY SUR MARNE</b>	SODIS LAGNY - Service Réception 128 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 77 400 LAGNY SUR MARNE 01.60.07.97.43	Sur Rendez-vous du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h00 à 15h55	- Articles en réimpression - Articles hors gabarit - Articles diffusion Lextenso
<b>Site SODIS CREGY-lès-MEAUX</b>	SODIS CREGY - Service Réception Rue des Ricouardes 77 124 CREGY lès MEAUX 01.60.07.97.43	Sur Rendez-vous du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 8h00 à 15h55	- Articles traités à l'office

Pour les livraisons des retours :

<b>Retours</b>	SODIS - Service Retour 14 rue Ampère 77 400 LAGNY SUR MARNE	Du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 7h30 à 15h00
----------------	---	---

## 2. Livraison à la Sodis

### Normes de sécurité:

- ✓ Le respect des consignes de sécurité du site de livraison est obligatoire.  
*Cf. Annexe n°1 : Protocoles de sécurité*
- ✓ Des consignes de sécurité ponctuelles pourront également être affichées à l'entrée du site et devront être respectées (par exemple: mesures sanitaires liées au Covid-19).
- ✓ Le déchargement de produits classés dangereux ou présentant un risque pour les personnes est interdit.

### Lors de la livraison:

- ✓ Respect de l'horaire du rendez-vous et de l'adresse de livraison
- ✓ Présentation du code de rendez-vous.
- ✓ Présentation des documents de livraison.
- ✓ Respect des consignes de sécurité.

### Chargement de la remorque:

- ✓ Les palettes doivent pouvoir être déchargées sur les quais de réception, le camion est donc adapté et avec hayon si besoin. Pas de déchargement par les côtés de la remorque.
- ✓ Chargement des palettes d'un même titre les unes à côté des autres.
- ✓ Chargement des palettes dans le sens de la longueur.
- ✓ Des couvercles (platelages) protègent les ouvrages lorsque des palettes sont gerbées (et uniquement dans ce cas).
- ✓ Les palettes sont filmées unitairement (les palettes gerbées ne sont pas à filmer en un seul bloc).
- ✓ La marchandise pour la Sodis doit être directement accessible sans avoir à manipuler d'autres palettes qui ne lui sont pas destinées.

# 3. Documents de livraison

Les documents suivants sont à fournir lors de la livraison:

- ✓ **Lettre de voiture C.M.R.**
- ✓ **Bon de livraison (B.L.)** comprenant toutes les marchandises livrées et les informations suivantes:
  - Editeur / Imprimeur / Transporteur
  - Par article:
    - Code EAN 13 et libellé de l'article
    - Quantité totale par article avec le détail des quantités pour chacun des numéros de palette
    - Nombre de palettes
    - Quantité par paquet et nombre de paquets
    - Nature du flux : réassort ou office (avec si possible le numéro de l'office ou la date de parution)

*Cf. Annexe n°2 : Exemple d'un bon de livraison*

- ✓ **Fiche palette** (à apposer sur le côté de chaque palette):
  - Numéro de palette (indiqué sur le bon de livraison)
  - EAN 13 et libellé de l'article + quantité
  - Nature du flux : office ou réassort (pas de mélange sur une même palette)

En cas de palettes multi-titres, apposer sur la palette le bon de détail de la palette.

*Cf. Chapitre 5 – Palette multi-titres*

Lors du déchargement, le bon de livraison sera émargé par la Sodis (tampon + date + signature + validation nombre de palettes). En cas de contestation des quantités reçues, seules les quantités validées par la Sodis et consultables dans les reportings de stocks font foi.

# 4. Palettisation

Les articles doivent être livrés sur des **palettes Europe aux normes EUR ou EPAL**, de dimensions **80 x 120 cm**.

## Palettisation

- ✓ **Hauteur maximum = 150 cm** (palette comprise)
- ✓ **Poids maximum = 700 kg** (palette comprise)
- ✓ L'ensemble (palette + paquets) doit être stabilisé par un film extensible, solidaire de la base de la palette. Le film ne doit pas dépasser de la palette.
- ✓ Les paquets ou colis doivent être positionnés dans les limites de la palette (80 x 120 cm) et être identifiables par scan du code-barres sans manipulation des colis.
- ✓ Pour assurer la stabilité de l'ensemble et faciliter le comptage, les paquets doivent être disposés par couches croisées sur les palettes. Les couches doivent être uniformes.
- ✓ Les paquets ne doivent pas être disposés sur la tranche et doivent pouvoir être ouverts à l'horizontal.
- ✓ La palettisation doit être identique pour toutes les palettes d'un même titre (excepté la palette de reliquat), et pour chaque livraison, y compris les réimpressions.
- ✓ Présence d'une fiche palette (*Cf. Annexe n°3: Exemple de fiches palette*)
- ✓ Le cerclage métallique est interdit.
- ✓ Les palettes avec un entourage cartonné ou de type container carton ne sont pas autorisées.
- ✓ Les palettes dangereuses à manipuler, car instables à cause d'un filmage, d'un gerbage ou d'une disposition des colis non conformes, feront l'objet d'un refus de déchargement.



**Remarques :** Possibilité de procéder à l'échange des palettes Europe (EUR ou EPAL).  
Les livraisons sur palettes de location ne sont pas acceptées.

# 5. Palette multi-titres

Est considérée comme une palette multi-titres, toute palette contenant au moins 2 articles différents.

## Palettisation multi-titres :

- ✓ Les articles doivent être conditionnés en paquets (Cf. chapitre 6 – conditionnement des paquets)
- ✓ Les paquets d'un même article doivent être regroupés sur une même palette.
- ✓ Les articles pour le flux office et les articles pour les flux réassort doivent être sur des palettes distinctes.
- ✓ Chaque palette multi-titres doit comporter un bon de détail à la palette:
  - ✓ Ce bon de détail est à apposer sur le côté de chaque palette dans une pochette transparente
  - ✓ Numéro de la palette
  - ✓ Liste des codes EAN 13 avec libellé article + quantité + nature du flux (office ou réassort).

*Cf. Annexe n°3 : Exemple de fiche palette*

**Remarque :** le processus de réception et de stockage des palettes multi-titres nécessite un temps plus long que celui pour les palettes mono-titres. Un allongement des délais d'entrée en stock informatique est donc à prévoir.

# 6. Conditionnement des paquets

Les articles doivent être conditionnés en **PAQUETS** (=regroupement d'au moins 2 exemplaires), emballés sous film plastique ou en emballage carton.

Poids maximum d'un paquet = **20 kg**

## Emballage

- ✓ Chaque paquet doit contenir un seul titre.
- ✓ Chaque paquet carton doit disposer d'une étiquette comportant les informations suivantes:
  - ✓ EAN 13 et Code-barres EAN 13
  - ✓ Libellé de l'article
  - ✓ Nombre d'exemplaires par paquet
- ✓ Pour les paquets sous film étirable transparent, le code-barres EAN 13 de l'article doit être visible à travers le film plastique.



# 6. Conditionnement des paquets

## Emballage (suite):

- ✓ La quantité par paquet doit-être identique pour chaque livraison d'un même article.  
L'éventuel paquet incomplet doit être visible, situé sur le dessus de la palette et identifiable (indication sur le paquet du nombre d'exemplaires).
- ✓ Dans un paquet carton, les livres sont calés (les calages de type « chips » ou papier déchiqueté ne sont pas acceptés). Les suremballages inutiles sont à éviter.
- ✓ Les cerclages plastique ou métalliques, les emballages en papier kraft ou tout autre moyen autre que le film plastique ou le colis carton ne sont pas autorisés.
- ✓ Les articles livrés en vrac (même si l'article est filmé unitairement) ne sont pas autorisés.
- ✓ En cas de suremballage carton, celui-ci doit être clairement identifiable par une étiquette « SUREMBALLAGE » visible dès réception.
- ✓ Les articles distribués en LOT doivent être identifiables par une étiquette « Vendu en LOT » visible sur chaque unité distribuable, dès réception (*Cf. Chapitre 8 - Articles en LOT*).

# 7. Articles

## Nature des articles:

- ✓ En dehors des articles de nature communément distribués dans le secteur de l'édition (livres, coffrets, revues, papeterie, PLV, marque-pages, affiches, etc.), merci de consulter le service Relations Editeurs pour déterminer si le produit est de nature à pouvoir être distribué par la Sodis.
- ✓ Les substances alimentaires, inflammables ou toxiques sont interdites.

## Dimensions des articles:

- ✓ Poids maximum = **20 kg**
- ✓ Longueur maximum = **475 mm**
- ✓ Largeur maximum = **375 mm**
- ✓ Hauteur maximum = **185 mm**

Pour les articles ne respectant pas une de ces conditions de dimensions ou de poids => *Cf. Chapitre 9 - Articles hors gabarit.*

Les dimensions et le poids unitaire d'un article doivent rester constants lors de chaque livraison (y compris lors des réimpressions).

# 7. Articles

## Identification des articles:

- ✓ Chaque article doit obligatoirement présenter un code à barres de type EAN13 (13 caractères) en clair et en barres.
- ✓ L'impression du code à barres doit respecter les normes en vigueur (établies par l'organisme GS1) et être lisible par tous les lecteurs de code à barres.
- ✓ Le code à barres doit être visible à l'extérieur de l'article (en 4<sup>ème</sup> de couverture pour les livres).
- ✓ Pour les livres avec bande, le code à barres du livre doit également être repris sur la bande en 4<sup>ème</sup> de couverture.
- ✓ Tous les articles livrés (y compris affiches, coffrets, articles promotionnels, etc.) doivent comporter un code à barres imprimé unitairement directement sur l'article ou sur une étiquette collée sur l'article.
- ✓ Indication recommandée sur la 4<sup>ème</sup> de couverture : prix de vente public (sauf collections à prix unique).
- ✓ Avant la 1ère livraison, les articles doivent avoir été créés dans la base article de la Sodis.

## 8. Cas particulier : Article en LOT

Un **LOT** est un produit composé de plusieurs articles indissociables à la vente.

Chaque lot doit être doté d'une étiquette visible mentionnant:

- ✓ Code EAN 13
- ✓ Code à barres EAN 13
- ✓ Libellé article du lot
- ✓ Quantité = 1
- ✓ Mention : « VENDU EN LOT »



# 9. Cas particulier: Article hors gabarit

Est considéré comme **hors gabarit**, tout article :

dont une des dimensions unitaires est **supérieure à 475 x 375 x 185 mm**  
et/ou dont le poids unitaire est **supérieur à 20 kg**.

Il s'agit notamment des produits de type PLV, boxes, présentoirs, etc.

## Conditionnement des articles hors gabarit:

- ✓ Suremballage unitaire de l'article permettant une expédition en l'état chez les clients.
- ✓ Etiquette sur chaque suremballage unitaire, comportant code EAN 13 + code-barres + libellé article
- ✓ Conditionnement sur palette Europe 80 x 120 cm aux normes EUR ou EPAL (sans débordement du support palette).

## Dans le cas particulier des articles hors gabarit d'un poids unitaire supérieur à 20 kg ou d'une hauteur supérieure à 140 cm:

- ✓ Le suremballage unitaire devra être solidaire d'un support de manutention manipulable par transpalette (palette unitaire norme EUR ou EPAL, ou demi-palette adaptée au transport).

Le support palette ne devra comporter qu'un seul exemplaire de l'article.

- ✓ Etiquette sur chaque suremballage unitaire, comportant
  - Code EAN 13
  - Code-barres
  - Libellé article



# ANNEXE 1 : Protocoles de sécurité sur site

## Entreprise d'accueil

### Horaires d'accueil

### RESPECTEZ LES CONSIGNES GENERALES DE SECURITE !

							
A votre arrivée, présentez-vous à l'accueil	Vitesse limitée à 15 km/h sur le site	Accès aux ateliers interdits	Port des chaussures de sécurité et gilet haute visibilité obligatoire	Attention aux engins de maintenance	Interdiction d'utiliser les engins SODIS	Interdiction de fumer sur le site	

### CIRCULATION ET STATIONNEMENT

- Circulation : Respectez les sens de circulation. Les règles du code de la route s'appliquent.
- Stationnement : Utilisez les places de parking matérialisées (cf. plan en annexe).
- Circulation piétonne : Dans les ateliers, empruntez les allées piétonnes et les passages piétons.
- Règles d'accès sur le site (badges) : Lors de sa première arrivée sur le site, le chauffeur se présente à l'agent de sécurité qui l'orientera.

### Matériel utilisé sur le site

	Fixe	Mobile
Quai	X	X
Outils de calage des remorque (feux, béquilles, cales) selon consigne jointe	X	Transpalette autoporté avec caristes
		Transpalette électrique

### SITUATIONS D'URGENCE

#### CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCENDIE / D'EXPLOSION POUR TÉMOIN

-  Déclencher l'alarme
-  Appeler le gardien et décrire l'incident → 0160079000
-  Intervenir sur le feu si vous êtes formé
-  Evacuer avec le reste du personnel

#### CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT POUR TÉMOIN

-  Avertir un SST
-  → 0160075000 Et appeler l'infirmerie

# ANNEXE 1 : Protocoles de sécurité sur site

## Procédure pour les chauffeurs

### CALAGE DE SÉCURITÉ A QUAI

1 - Feu VERT : mise à quai



2 - Echange des clés du camion  
contre 2 jetons  
au bureau de quai



- 3a - Introduction d'un jeton dans le monnayeur « CALE »
- 3b - Libération de la cale
- 3c - Mise en place de la cale sous une roue



3b



3c



Le feu passe au rouge

Pour remorque SANS TRACTEUR :

- 4a - Introduction d'un jeton dans le monnayeur « BEQUILLE »
- 4b - Libération de la béquille et mise en place sous la remorque
- 4c - Mise en contact avec la remorque et actionner le fin de course entouré en rouge



4b



4c

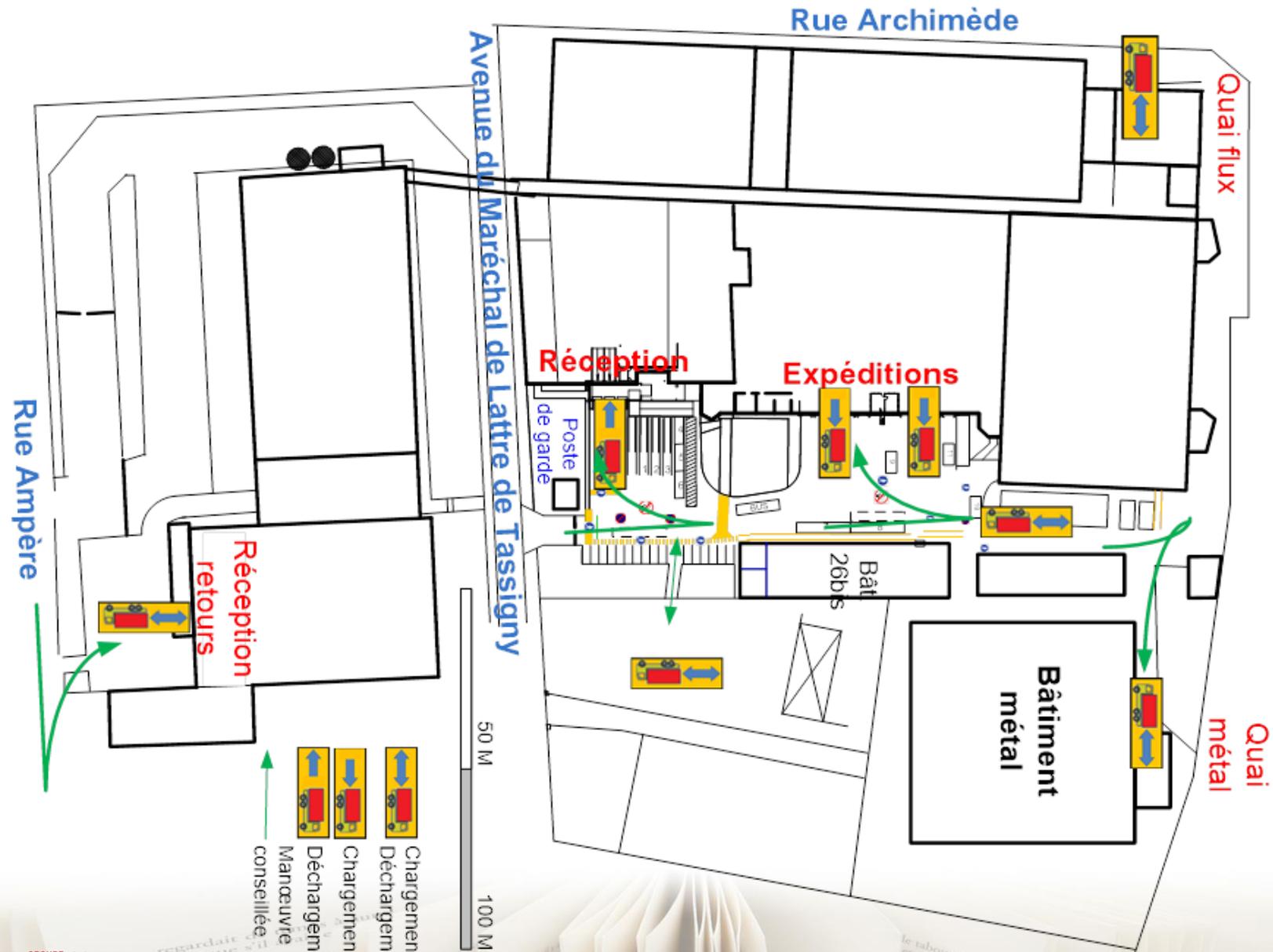


Contacteur électrique

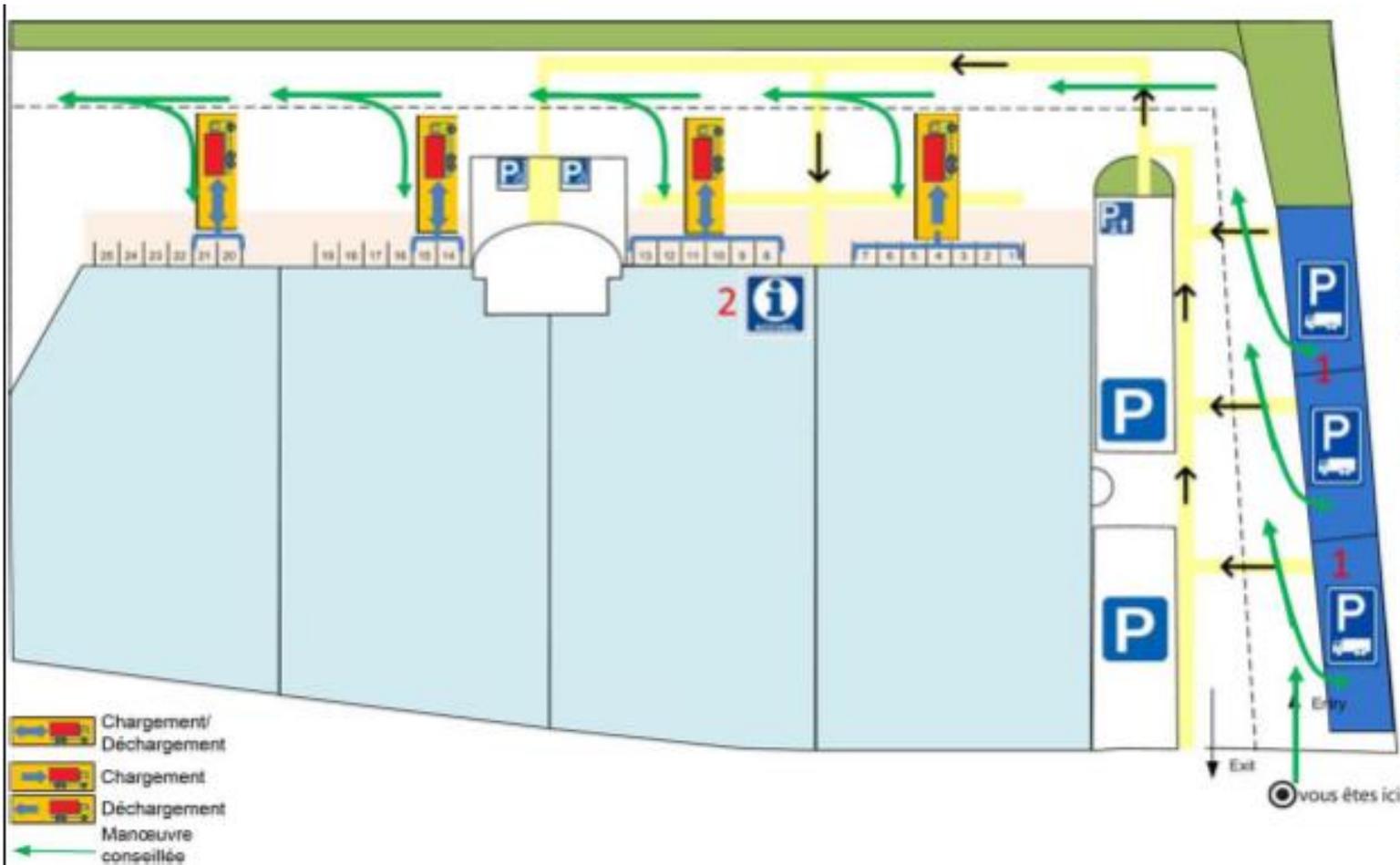
A partir de ce moment, le personnel SODIS pourra ouvrir et actionner le quai niveleur, en sécurité, pour procéder au chargement/déchargement

Effectuer les opérations inverses lors du départ

# ANNEXE 1 : Protocoles de sécurité - Site de Lagny sur Marne



# ANNEXE 1 : Protocoles de sécurité - Site de Crégy-Lès-Meaux



2 - Se rendre à l'accueil chauffeur en utilisant les passages piétons

1 - Se stationner dans les zones d'attente

# ANNEXE 2 : Exemple de bon de livraison

Fournisseur/Imprimeur	
Transporteur	
Editeur	

N° de RDV	
Date du RDV	
Heure du RDV	
Lieu de livraison	

Palettes mono-titre Office

N° de palette	ISBN	Libellé	Office / Réassort	Nb d'ex par palette
1	9782070295227	Arbres	Office	2 000
2	9782070295227	Arbres	Office	2 000
3	9782070295227	Arbres	Office	2 000
<b>3</b>	<b>Total</b>			<b>6 000</b>

Nb de couches	Nb paquets par couche	Nb d'ex par paquet	Poids palette (en kg)
10	20	10	1 020
10	20	10	1 020
10	20	10	1 020

Poids unitaire (en kg)	Dimensions unitaires L x l x h (en mm)
0,510	300 x 121 x 25
0,510	300 x 121 x 25
0,510	300 x 121 x 25

Palettes mono-titre Réassort

N° de palette	ISBN	Libellé	Office / Réassort	Nb d'ex par palette
4	9782070295999	L'impossible enquête	Réassort	3 240
5	9782070295999	L'impossible enquête	Réassort	1 350
<b>2</b>	<b>Total</b>			<b>4 590</b>

Nb de couches	Nb paquets par couche	Nb d'ex par paquet	Poids palette (en kg)
12	18	15	1 037
5	18	15	432

Poids unitaire (en kg)	Dimensions unitaires L x l x h (en mm)
0,320	200 x 121 x 25
0,320	200 x 121 x 25

Palette multi-titres

N° de palette	ISBN	Libellé	Office / Réassort	Nb d'ex par palette
6	9782070295555	L'homme précaire	Réassort	270
6	9782070316977	Paroles	Réassort	1 000
<b>1</b>	<b>Total</b>			<b>1 270</b>

Nb paquets	Nb d'ex par paquet	Poids palette (en kg)
18	15	81
100	10	221
<b>118</b>		<b>302</b>

Poids unitaire (en kg)	Dimensions unitaires L x l x h (en mm)
0,300	211 x 120 x 15
0,221	175 x 110 x 13

# ANNEXE 3 : Exemple de fiches palette

## Fiche palette REASSORT

Fournisseur Editeur		ISBN	Titre	Poids unitaire de l'ouvrage en kg	Office / Réassort	
		9782070295999	J.Prévert	0,320	<b>REASSORT</b>	
Quantité palette	N° de palette	Nb de rangs	Nb paquets* par rang	Nb d'ex par paquet*	poids en kg	
3 240	1/2	12	18	15	1 037	

## Fiche palette OFFICE

Fournisseur Editeur		ISBN	Titre	Poids unitaire de l'ouvrage en kg	Office / Réassort	
		9782070295227	Arbres	0,510	<b>OFFICE</b>	
Quantité palette	N° de palette	Nb de rangs	Nb paquets* par rang	Nb d'ex par paquet*	poids en kg	
2 000	1/3	10	20	10	1 020	

## Fiche palette MULTI-TITRES

Fournisseur Editeur						
ISBN	Libellé article	Office/réassort	N° de palette	Nb paquets*	Nb d'ex par paquet*	Nb d'ex
9782070295555	Terre	réassort	1	18	15	270
9782070295227	Arbres	réassort	1	100	10	1 000
		<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>118</b>		<b>1 270</b>

# ANNEXE 4 : Exemples de non-conformités

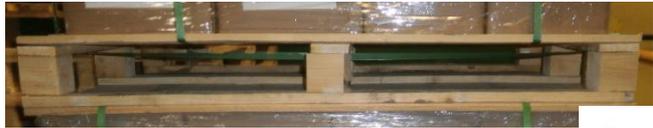


Déchargement dangereux  
+  
Palettisation dangereuse  
=  
**Refus de déchargement**

Présence de couvercles alors que palettes non gerbées  
+  
Palettes non chargées dans le sens de la longueur  
=  
**NON conforme**

Déchargement dangereux  
=  
**Refus de déchargement**

# ANNEXE 4 : Exemples de non-conformités ❌



Palette pas à la norme EUR ou EPAL ❌



Conditionnement en container carton ❌



Couches de paquets non uniformes + inscriptions sur les paquets non visibles ❌



Palettisation dangereuse et instable ❌



Les paquets débordent de la palette ❌



Absence d'identification des paquets ❌



Conditionnements paquets non conformes ❌

